

Date : October 19, 2026 / Le 19 octobre, 2026

To / Dest. : All primary Care Providers/Tous les fournisseurs de soins primaires, Regional Health Authorities CEOs/PDG des régions régionales de la santé, Regional Health Authorities Public Health Directors / Directeurs de la santé publique des régions régionales de la santé, Regional Laboratories / Laboratoires régionaux.

From / Exp. : Janice Jardine, Acting Director, Prevention and Control/ Directrice par intérim, Contrôle et prévention des maladies

Copies : Social Development/Développement social; Public Health and Department of Health Executive Leadership/Direction générale de la santé publique et du ministère de la Santé; EM/ANB; First Nations Health Centers/Centres de santé des Premières Nations; Pharmaceutical Services/ Services pharmaceutiques; Primary Care/ Soins de santé primaires; NB College of Pharmacists/Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick; NB Pharmacists' Association/ Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

Subject / Objet : EXPANSION OF ELIGIBILITY for Influenza Antiviral Prophylaxis in Adult residential facilities (ARFs) / Élargissement des critères d'admissibilité pour l'utilisation d'antiviraux contre la grippe dans les établissements résidentiels pour adultes

Dear Colleagues:

Cher Collègues,

Since September 2023, residents in Memory Care (3B) and Generalist Care (3G) Adult Residential Facilities (ARFs) have been eligible for select publicly funded influenza antiviral drugs when an influenza outbreak was declared in their facility and prophylaxis recommended by the Regional Medical Officer of Health (RMOH).

Depuis septembre 2023, les résidents des établissements résidentiels pour adultes (ERA) offrant des soins de la mémoire (3B) et des soins généralistes (3G) sont admissibles à certains médicaments antiviraux contre la grippe financés par l'État lorsqu'une écloison de grippe est déclarée dans leur établissement et qu'une prophylaxie est recommandée par le médecin-hygiéniste régional (MHR).

Department of Health | Ministère de la Santé

Public Health New Brunswick | Santé publique Nouveau-Brunswick

P.O. Box | Case postale 5100

Fredericton, NB | Fredericton (N.-B.) E3B 5G8

Tel. | Tél. : 506-457-4800 Fax | Téléc. : 506-443-8702

GNB.CA

This MEMO is to advise you that beginning October 23, 2026, eligibility for select influenza antiviral chemoprophylaxis will be publicly funded for residents of Levels 2, 3, and 4 facilities having more than 10 beds who do not have coverage under another drug plan and meet the eligibility criteria listed below.

ELIGIBILITY:

Treatment: All ARF residents who receive a PCR positive influenza test result or are presumed positive continue to be eligible for publicly funded antiviral treatment, if clinically indicated.

Prophylaxis: All ARF residents are eligible for publicly funded influenza antiviral prophylaxis in a facility where an outbreak has been declared, and prophylaxis for the facility is recommended by the RMOH.

PREPARING FOR RESPIRATORY ILLNESS SEASON IN AN ARF:

Antiviral prophylaxis and early access to treatment (if symptomatic) should follow guidelines from the [Association of Medical Microbiology and Infectious Disease Canada](#).

La présente note de service a pour but de vous informer qu'à partir du 23 octobre 2026, l'admissibilité à certaines mesures de chimioprophylaxie antivirale contre la grippe sera prise en charge par l'État pour les résidents des établissements des niveaux 2, 3 et 4 comptant plus de 10 lits qui ne bénéficient pas d'une autre couverture d'assurance médicaments et qui répondent aux critères d'admissibilité énumérés ci-dessous.

ADMISSIBILITÉ :

Traitement : Tous les résidents d'un ERA ayant obtenu un résultat positif d'un test PCR de dépistage de la grippe ou qui sont présumés positifs continuent d'être admissibles à un traitement antiviral financé par l'État, si cela est cliniquement indiqué.

Prophylaxie : Tous les résidents d'un ERA sont admissibles à une prophylaxie antivirale contre la grippe financée par l'État dans un établissement où une écloison a été déclarée et où le MHR recommande la mise en place d'une telle prophylaxie.

PRÉPARATION À LA SAISON DES MALADIES RESPIRATOIRES DANS UN ERA

La prophylaxie antivirale et l'accès précoce à un traitement (en présence de symptômes) doivent respecter les lignes directrices de [l'Association pour la](#)

[microbiologie médicale et l'infectiologie
Canada.](#)

A prescription is required for antiviral treatment and prophylaxis, therefore, to support prompt influenza identification and response, standing orders for prescriptions and laboratory testing may be used by primary care providers for ARF residents in their care.

In the absence of a standing order from a primary care provider, the Department of Health will continue to fund pharmacists to assess a resident's eligibility for influenza antiviral prophylaxis, and prescribe, if indicated.

INFLUENZA TESTING FOR ARF RESIDENTS

Extra Mural Program (EMP) will support residents to obtain an order for PCR testing for COVID-19, influenza, and respiratory syncytial virus (RSV) via a primary care provider when needed for treatment or care.

If clinical support is not available within the ARF, EMP will support PCR sample collection for residents. Once an outbreak has been declared, unless otherwise

Une ordonnance étant requise pour le traitement antiviral et la prophylaxie, afin de faciliter le prompt dépistage de la grippe et de favoriser une intervention rapide, les fournisseurs de soins primaires peuvent avoir recours à des ordonnances permanentes concernant la prescription de médicaments et le dépistage en laboratoire pour les résidents d'ERA dont ils prennent soin.

En l'absence d'une ordonnance permanente d'un fournisseur de soins primaires, le ministère de la Santé continuera de financer les pharmaciens pour qu'ils évaluent l'admissibilité d'un résident à une prophylaxie antivirale contre la grippe et qu'ils la prescrivent, si cela est indiqué.

DÉPISTAGE DE LA GRIPPE CHEZ LES RÉSIDENTS D'ERA

Le Programme extra-mural (PEM) aide les résidents à obtenir, par l'intermédiaire d'un fournisseur de soins primaires, une ordonnance pour des tests PCR de dépistage de la COVID-19, de la grippe et du virus respiratoire syncytial (VRS) lorsque cela est nécessaire à des fins de traitement ou de soins.

Si aucun soutien clinique n'est disponible au sein de l'ERA, le PEM facilite le prélèvement d'échantillons en vue de tests PCR pour les résidents. Une fois

Department of Health | Ministère de la Santé

Public Health New Brunswick | Santé publique Nouveau-Brunswick

P.O. Box | Case postale 5100

Fredericton, NB | Fredericton (N.-B.) E3B 5G8

Tel. | Tél. : 506-457-4800 Fax | Téléc. : 506-443-8702

GNB.CA

directed by the RMOH, symptomatic residents may be presumed positive and provided access to antiviral treatment without being tested.

If additional lab testing (i.e. serum creatinine) is required, EMP or pharmacist may contact the resident's primary care provider.

Individuals may continue to access PCR test results in real time for COVID-19, Influenza, and RSV via their [MyHealthNB](#) account, as well as through their primary care provider.

We want to thank you for your continued work and support as we prepare for this upcoming respiratory illness season.

Sincerely,

qu'une écloison a été déclarée, à moins d'indication contraire du MHR, les résidents qui présentent des symptômes peuvent être présumés positifs et obtenir un traitement antiviral sans avoir à subir de tests.

Si une analyse en laboratoire plus poussée (p. ex. : une créatininémie) est nécessaire, le PEM ou le pharmacien peut communiquer avec le fournisseur de soins primaires du résident.

Toute personne peut continuer à consulter en temps réel les résultats de ses tests PCR de dépistage de la COVID-19, de la grippe et du VRS à l'aide de son compte [MaSantéNB](#), ainsi que par l'intermédiaire de son fournisseur de soins primaires.

Nous tenons à vous remercier pour votre travail et votre soutien continu à l'approche de la prochaine saison des maladies respiratoires.

Sincère salutations,



Janice Jardine
BN, RN, / inf. aut., B. Sc. Inf.
Acting Director of Prevention and Control Branch /
Directrice par intérim de la Prévention et du contrôle des maladies

Department of Health | Ministère de la Santé

Public Health New Brunswick | Santé publique Nouveau-Brunswick

P.O. Box | Case postale 5100

Fredericton, NB | Fredericton (N.-B.) E3B 5G8

Tel. | Tél. : 506-457-4800 Fax | Téléc. : 506-443-8702

GNB.CA